

Nouvelle-Écosse? Des syndiqués ont été privés de travail, parce que le National-Canadien a accordé un contrat à une société privée, qui comptait parmi ses administrateurs, à ce moment-là, le président de l'Association libérale de la Nouvelle-Écosse.

L'hon. M. Chevrier: Je crains que mon honorable ami n'ait mal compris mes observations. Je parlais du maintien d'employés des services d'exploitation, au quartier général des chemins de fer Nationaux, au 360 de la rue McGill. J'ai dit que le National-Canadien avait accordé un contrat pour la construction de son nouvel immeuble de bureaux, rue Dorchester, où les conditions ne ressemblent pas du tout à celles qu'a exposées le député. J'ai dit aussi qu'étant donné le changement qui fait d'un groupe d'employés au salaire courant un groupe d'employés sous contrat, bon nombre de ceux qui font partie du personnel d'entretien et d'exploitation du National-Canadien se trouveront sans travail. Je crois que 160 d'entre eux ont été atteints par la mesure, et je demandais au ministre de me dire quelle était leur situation. Je répète qu'à mon avis, nous ne devrions pas laisser adopter le premier crédit avant que tous ces hommes aient trouvé de l'emploi.

M. MacInnis: Monsieur le président, lorsque le député a pris la parole, il a dit que les conditions n'étaient pas les mêmes. On pourrait donc en conclure qu'il savait fort bien ce qu'il en était.

L'hon. M. Hellyer: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Donnez-vous la parole au député?

M. le président: Le député de Trinity invoque-t-il le Règlement?

M. Johnson: J'ai une question à poser. Si le député de Laurier veut bien y répondre maintenant, je n'y vois pas d'objection.

L'hon. M. Chevrier: Oui.

(Texte)

M. Johnson: Le député de Laurier n'estime-t-il pas qu'il serait possible pour le gouvernement provincial de prendre à son service ces employés, puisqu'il s'agit non pas d'un travail de bureau qui pourrait nécessiter des changements importants dans l'organisation de ce travail, mais plutôt d'un travail que l'on appelle communément « maintenance », un travail de nettoyage des édifices. C'est pourquoi je demande à l'honorable député de Laurier s'il ne serait pas possible que le gouvernement provincial prenne ces employés à son service?

L'hon. M. Chevrier: Comme toujours, monsieur le président, l'honorable député n'a pas...

M. Johnson: Donnez-donc une réponse.

L'hon. M. Chevrier: Comme toujours, l'honorable député ne conçoit pas clairement la situation. Le gouvernement de la province de Québec n'est pas responsable de cette situation; ce sont les officiers du National-Canadien...

M. Johnson: Est-ce qu'il ne pourrait pas le faire?

L'hon. M. Chevrier: Il n'y a qu'une réponse...

M. Johnson: Répondez-donc à ma question.

L'hon. M. Chevrier: Laissez-moi donc vous répondre. Il n'y a qu'une réponse. C'est que le National-Canadien, d'abord, est responsable de la situation et, ensuite, le ministre répond pour le National-Canadien en cette Chambre. Donc, c'est le National-Canadien qui, en dernier ressort, doit trouver de l'emploi à ces employés et non pas le gouvernement de la province de Québec.

M. Johnson: Alors, c'est le gouvernement de la province de Québec qui les congédie.

L'hon. M. Chevrier: Parce que ce n'est pas...

M. Johnson: Il refuse de leur donner des emplois.

L'hon. M. Chevrier: Voulez-vous me permettre de répondre?

M. Johnson: Répondez.

L'hon. M. Chevrier: Vous n'aimez pas la réponse que je vous donne.

M. Johnson: Ce n'est pas une réponse.

L'hon. M. Chevrier: C'est parce que vous avez mal interprété la question.

M. Johnson: Ce n'est pas une réponse.

L'hon. M. Chevrier: Je vous dis tout simplement qu'il n'incombe pas au gouvernement de la province de Québec, mais bien au National-Canadien de leur trouver des emplois.

M. Johnson: Il pourrait collaborer avec le National-Canadien.

(Traduction)

M. Fisher: Monsieur le président, je pense pouvoir, à maints égards, partager l'avis du préopinant, l'honorable député de Laurier, mais sans reconnaître qu'il ait fait une meilleure revue que le ministre du problème général des transports qui se pose à nous aujourd'hui. On pourrait croire que le ministre actuel a été nommé à ce poste parce que le premier ministre et le cabinet voulaient avoir une plus forte représentation de collègues de langue française au sein du cabinet. C'est,